

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 MAI 2026

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski tenue le 19 mai 2026 à 20h, à la salle Anicet Proulx à Saint-Narcisse-de-Rimouski, et à laquelle étaient présents :

SOUCY, Gervais	Maire
POULIN, Serge	Conseiller #1
PROULX, Jonathan	Conseiller #2
FERLATTE, Stéphane	Conseiller #3
SOUCY, Guillaume	Conseiller #4
ROY-BÉLANGER, Catherine	Conseillère #5
LEVESQUE, Clément	Conseiller #6

Ainsi que madame Dominique Michaud, directrice générale/greffière-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance ouverte à 20h.

RENONCIATION A L’AVIS DE CONVOCATION

Considérant l’article 157 du Code municipal qui permet de renoncer à l’avis de convocation prévu aux articles 155 et 156 lorsque tous les membres du conseil présents sur le territoire de la municipalité y assistent : il est, par conséquent, résolu unanimement de renoncer à cet avis de convocation et de prendre en considération le sujet cité au point suivant.

20260524 - LECTURE ET ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Clément appuyé par Catherine et résolu à l’unanimité d’adopter l’ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Narcisse-de-Rimouski :

- Autorisation de signatures pour un emprunt temporaire – réfection du Chemin Duchénier

20260525 – AUTORISATION DE SIGNATURE POUR UN EMPRUNT TEMPORAIRE – REFECTION DU CHEMIN DUCHENIER

ATTENDU QUE	la Municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski effectuera dans les prochains mois la réfection du chemin Duchénier
ATTENDU QUE	la subvention octroyée de 3 993 913\$ par le Ministère des Transports, de la Mobilité durable ne sera pas versée à temps pour le début des travaux;
ATTENDU QU’	il est possible, selon l’article 1093 du Code municipal, de décréter un emprunt temporaire pour le paiement des dépenses pour lesquelles le versement d’une subvention par un Ministère est assuré

Il est proposé par Jonathan Proulx appuyé par Serge Poulin et résolu à l’unanimité d’autoriser à faire un emprunt à Desjardins Neigette et Mitis-Ouest ne dépassant pas 3 993 913\$ et d’autoriser Gervais Soucy, maire et Dominique Michaud, directrice générale à signer tout document pour et au nom de la Municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski

20260526 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Jonathan Proulx et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 20h05.

En signant ce procès-verbal monsieur le maire, Gervais Soucy autorise et confirme toutes résolutions édictées dans ce dernier.

Gervais Soucy
Maire

Dominique Michaud
Dir. gén./greff.-trés.